



## AMICALE LAÏQUE D'EPINAY-SUR-ORGE

Constituée le 9 Juillet 1936 – Déclarée S.P. Corbeil le 3 septembre 1936 n° 1608 (J.O. du 30 septembre 1936)

Siège social : Mairie d'Epina-sur-Orge - 8 rue de l'Eglise - 91360 Epina sur Orge

Contact téléphonique : 06 36 85 01 83

Contact mail : alepinaygv@gmail.com Site Internet : www.amicale-laique-epinay.fr

### GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Saison 2024 - 2025

Nom et prénom du pratiquant : .....

Nom de naissance : .....

Adresse complète: .....

.....

Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....

Email : .....

(Utile pour les envois de courriers, écrire lisiblement)

Cotisation : 150€

Accès à tous les cours

+

Adhésion par famille :

Epina-sur-Orge : 20 €

Hors commune : 35 €

Date de naissance :

*(Obligatoire pour la licence)*

Nature des cours

**GV**

Cotisation due

Adhésion (\*)

TOTAL

#### Justificatifs du règlement

Carte Bancaire : .....

Espèces : .....

Reçu n° : .....

Chèque(s) : Nom: .....

Banque: .....

Domiciliation:.....

1 : .....31/10

2 : .....30/11

3 : .....31/12

Chèque CE en attente Coupon sport

(\*) Adhésion réglée avec cotisation de :

Atteste avoir pris connaissance de la charte et des règles de vie au sein de l'association et des règlements propres à chaque activité (voir au dos)

Fait à Epina-sur-Orge, le .....

Signature obligatoire



## AMICALE LAÏQUE D'EPINAY-SUR-ORGE

Constituée le 9 Juillet 1936 – Déclarée S.P. Corbeil le 3 septembre 1936 n° 1608 (J.O. du 30 septembre 1936)

Siège social : Mairie d'Epinais-sur-Orge - 8 rue de l'Eglise - 91360 Epinais sur Orge

Contact téléphonique : 06 36 85 01 83

Contact mail : alepinaygv@gmail.com Site Internet : www.amicale-laique-epinay.fr

### CHARTRE

#### **I – REGLES DE VIE AU SEIN DE L'AMICALE LAÏQUE D'EPINAY**

##### **Article 1 - Les inscriptions**

- Les inscriptions sont recueillies dès juin ou lors de la journée des associations : envoi des documents par messagerie aux anciens adhérents ou mise à disposition sur le site de l'ALE
- Les inscriptions doivent être accompagnées du paiement de l'adhésion et de la cotisation aux activités pour être effectives
- Si le règlement se fait en une seule fois, le chèque sera encaissé le 31 octobre. Si le paiement est effectué en 3 chèques, ceux-ci seront encaissés respectivement le 31 Octobre, 30 Novembre et 31 Décembre
- Toute activité commencée est due intégralement, il n'y aura pas de remboursement après les inscriptions y compris en cas de situation exceptionnelle (1 cours d'essai pour les nouveaux adhérents)

##### **Article 2 - L'année sportive**

- La reprise des cours aura lieu le lundi suivant la journée des associations
- Il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires
- Sur autorisation de la Mairie, les gymnases peuvent être ouverts exceptionnellement le samedi matin des vacances scolaires
- Il est à noter que pendant la pratique des activités au sein des gymnases d'Epinais ou à l'extérieur, les bijoux, les téléphones portables, les jeux vidéos de poche ou tout autre matériel n'ayant aucun rapport avec les activités sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'Amicale Laïque d'Epinais ne pourra être tenue pour responsable de tout vol ou détérioration
- Les cours proposés sont déterminés entre l'ALE et les animateurs. Les adhérents ont un large choix et ne doivent pas s'adresser directement aux animateurs pour en modifier le contenu.

#### **II – REGLES DE VIE PROPRES A CHAQUE ACTIVITE : GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

- Il est impératif d'utiliser une paire de chaussures de sport EXCLUSIVEMENT RESERVEE à la pratique de la gymnastique.
  - Des tapis antiglisse sont mis à disposition et doivent être placés sous les tapis de sol
  - Toute personne en retard de plus de 10 minutes se verra refuser la pratique du cours, afin de ne pas perturber le déroulement de celui-ci et d'éviter tous problèmes physiques qui pourraient survenir suite au manque d'échauffement.
  - Pour une question d'hygiène et de propreté, il est recommandé de se munir de son tapis et d'une serviette.
    - Pour la longévité du matériel, il est recommandé de le ranger correctement, plus particulièrement les tapis et les bracelets. Nous vous conseillons cependant d'avoir votre propre matériel.
    - La présence d'enfants pendant les cours de gymnastique volontaire est interdite. Toute personne venant avec un enfant ne sera pas autorisée à pratiquer l'activité.
  - Contact Mail GV : alepinaygv@gmail.com